

indépendantes de moindre envergure comptent surtout sur leurs actionnaires et sur leurs emprunts auprès des banques à charte.

Les chiffres annuels de l'actif et du passif que donne le tableau 19.23 pour les années 1968-71 sont extraits du rapport du Département des Assurances. De plus amples renseignements concernant les opérations des prêteurs autorisés figurent dans le rapport annuel du Surintendant des Assurances sur les sociétés de petits prêts et les prêteurs d'argent.

Il s'est produit en 1971, par rapport à 1970, une diminution sensible du nombre et du montant des petits prêts consentis par l'ensemble des sociétés: 917,652 ont été accordés au public contre 1.0 million en 1970, soit une diminution d'environ 11%, et le montant est passé de 637.1 millions de dollars à 573.2 millions, soit une baisse d'environ 10%. La valeur moyenne du petit prêt consenti était de \$625 en 1971 et de \$621 en 1970. A la fin de l'année, le nombre de petits prêts en cours était de 875,366 et la valeur totale de 439.6 millions de dollars, soit en moyenne \$502 par prêt: les chiffres correspondants pour 1970 étaient de 1.0 million, 524.8 millions de dollars et \$505 respectivement.

Le bénéfice brut des sociétés de petits prêts et des prêteurs d'argent, avant la déduction de l'impôt sur le revenu et avant de prendre en compte toute augmentation ou diminution des provisions pour créances douteuses, est monté de 55.9 millions de dollars en 1970 (2.5 millions provenant des petits prêts et 53.4 millions des autres opérations) à 59.8 millions en 1971 (\$233,000 provenant des petits prêts et 59.6 millions des autres opérations).

### 19.2.3 Change

Le dollar a été adopté officiellement comme unité monétaire des provinces unies du Canada le 1er janvier 1858, puis du nouveau Dominion en vertu de la Loi de 1870 sur la monnaie uniforme. Le souverain d'or est demeuré l'étalon du dollar canadien jusqu'en 1910, année où la monnaie a été fondée sur l'or fin, ce qui a rendu sa valeur en or équivalente au dollar américain. Cependant, les pièces d'or britanniques et américaines avaient également cours légal au Canada pendant cette période.

D'après la Loi de 1870, le dollar canadien équivalait aux 15/73 du souverain d'or britannique; en d'autres termes, le taux de change au pair entre le dollar et la livre sterling était à \$4.866, ce qui rendait l'unité canadienne équivalente au dollar des États-Unis au pair. Sauf quelques légères fluctuations, la valeur de la livre sterling au Canada est demeurée à ce niveau jusqu'en 1914.

Pour une description détaillée des fluctuations qui se sont produites jusqu'en 1950 entre le dollar canadien et le dollar américain, consulter l'*Annuaire du Canada* 1972, pp. 1354-1356.

Le 30 septembre 1950, le ministre des Finances annonçait que le cours fixe officiel du dollar, établi à différents niveaux depuis 1939, serait aboli à partir du 2 octobre et que le cours serait désormais déterminé par le marché des changes. Cette politique s'est poursuivie dans le cadre du contrôle des changes jusqu'au 14 décembre 1951, année où le Règlement sur le contrôle des changes a été révoqué par le gouverneur en conseil, mettant ainsi fin à la période de réglementation qui durait depuis 1939. La Loi sur le contrôle des changes a été abrogée en 1952. Le 2 mai 1962, le ministre des Finances annonçait que le dollar était stabilisé à une valeur fixe au pair de 92½ cents en monnaie américaine. Cette mesure a été prise avec l'assentiment du Fonds monétaire international (F.M.I.) et, conformément aux articles de l'accord de cet organisme, le gouvernement canadien s'est chargé de maintenir le cours du dollar dans une limite de 1% en plus ou en moins de la valeur au pair établie.

Le 31 mai 1970, le gouvernement du Canada annonçait sa décision de ne pas maintenir pour le moment le cours du dollar canadien dans la limite de 1% au pair prescrite par le F.M.I. Le tableau 19.24 indique les fluctuations du dollar É.-U., exprimées en monnaie canadienne, de janvier 1965 à décembre 1972. Des renseignements sur les réserves internationales officielles du Canada et sur le compte du fonds des changes sont donnés au tableau 19.25.

### 19.2.4 Le marché des obligations

**Ventes d'obligations canadiennes.** En 1971, les trois paliers de l'administration publique et les sociétés canadiennes ont emprunté sur le marché des obligations un montant total net de 6,514 millions de dollars, soit environ 650 millions de plus qu'en 1970. Les principaux emprunteurs par le moyen des obligations ont été le gouvernement du Canada, avec des émissions nettes de 2,531 millions de dollars, et les administrations provinciales avec 2,253 millions.

Ce dernier montant comprenait une somme de 915 millions de dollars achetée par la Caisse de placement du Régime de pensions du Canada et environ 174 millions par l'entremise